

MESSAGE DU 2^E FORUM DES PARTENAIRES SOCIAUX ADRESSE AU 1^{ER} COLLOQUE AFRICAIN SUR LE TRAVAIL DECENT

S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Faso,
S.E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal,
S.E. M. Faure Essozima Eyadema, Président de la République du Togo,
M. le Sous Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, Conseiller Spécial pour l'Afrique,
M. le Président du Parlement Panafricain,
M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun, Président de la Commission du Travail et des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement du Burkina Faso,
M. Le Directeur Général du Bureau international du Travail,
Mesdames et Messieurs, les Membres du Parlement,
Mesdames et Messieurs, les Chefs de délégation et représentants des organisations régionales et internationales,
Excellences Mesdames et Messieurs, les Membres du Corps Diplomatique,
Mesdames, Messieurs,

Le Forum des partenaires sociaux souhaite présenter ses vœux les plus sincères aux Chefs d'Etat présents au 1^{er} Colloque Africain sur le Travail Décent.

Les Partenaires sociaux d'Afrique témoignent leur profonde gratitude au Président du Faso, Son Excellence Blaise Compaoré, pour son initiative de proposer et d'accueillir sur le sol burkinabé l'organisation du second Forum des partenaires sociaux, en prélude au premier Colloque africain sur le Travail décent.

Les Partenaires sociaux sont heureux de remercier M. le Ministre Robert Nkili, Président de la Commission du Travail et des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine pour sa participation et sa contribution aux délibérations du Forum.

Les Partenaires sociaux expriment toute leur reconnaissance à S.E. l'Ambassadeur Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour l'action de l'OIT et son engagement exceptionnel à la cause de l'Afrique. Ce faisant, ils saluent sa contribution décisive et son appui à la réussite du Forum.

Le deuxième Forum des Partenaires Sociaux, qui s'est tenu le 30 novembre 2009, avait pour thème « Mobiliser le dialogue social pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi ». Cinq ans après le 1^{er} Forum, il a réuni une centaine de représentants des partenaires sociaux sous l'égide de la Confédération Panafricaine des Employeurs (CPE), de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA) et de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique). Ont également pris part aux travaux en qualité d'observateurs, des représentants d'organisations non gouvernementales.

Les Partenaires sociaux se sont concertés pour une appropriation collective du Pacte Mondial pour l'Emploi adopté en juin 2009 par les mandants tripartites de l'OIT. Ce faisant, ils se sont attelés à l'identification des voies et moyens pour assurer la mise en œuvre effective du Pacte dans leurs pays respectifs.

Les échanges et discussions ont été sous-tendus par trois convictions fortes. D'abord, celle de l'importance de la dimension humaine du développement, laquelle suppose la promotion d'une croissance forte, équilibrée et durable ainsi que des politiques publiques facilitant une répartition équitable des revenus dans la société. Ensuite, celle selon laquelle le Pacte mondial pour l'Emploi appelle à un système de marché plus équitable, plus efficace et mieux régulé. Enfin, la conviction que cette crise rappelle à quel point l'économie et le social sont intimement liés, et qu'il ne peut y avoir de progrès social dans une économie où ne prévaut que la seule satisfaction des actionnaires, tout comme il n'y a pas de progrès social sans des entreprises durables en situation de produire, dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficience possibles, des richesses et des emplois décents.

C'est sur ces bases que les Partenaires sociaux appellent à un déploiement au plan national du Pacte Mondial pour l'Emploi. Pour ce faire, ils relèvent cinq préalables :

- a) la nécessité d'une reprise à haute intensité d'emplois et basée sur le travail décent,
- b) le renforcement du développement local et de l'intégration régionale pour l'émergence et le développement d'entreprises durables,
- c) la promotion d'une approche de développement basée sur les droits au travail par le biais du dialogue social,
- d) une vision du Pacte, non pas comme un outil pour parer aux urgences, mais comme un instrument permettant d'engager un processus de développement durable et équitable,
- e) l'urgence de passer enfin du stade du discours à celui de l'action concrète face aux menaces et défis que pose la crise financière et économique à l'Afrique.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons porter à l'attention du présent Colloque les dix priorités d'actions suivantes pour les Gouvernements, les partenaires sociaux et le BIT :

- a) appuyer les processus d'intégration économique régionale,
- b) soutenir le développement et le renforcement des micro, petites et moyennes entreprises pour accélérer la reprise de l'emploi, une attention soutenue étant apportée à l'entrepreneuriat féminin et les entreprises féminines,
- c) promouvoir un environnement propice au développement des affaires,
- d) mettre un accent particulier sur l'emploi des jeunes,
- e) réorienter les Programmes par Pays pour le Travail Décent (PPTD) afin d'assurer une assistance ciblée aux partenaires sociaux,
- f) travailler étroitement avec les agences du Système des Nations Unies à l'effet de promouvoir la cohérence des politiques et mobiliser les ressources nécessaires à la reprise,
- g) investir davantage et efficacement dans l'agriculture pour promouvoir le développement rural et l'emploi rural, et faire de l'Afrique un exportateur net en produits alimentaires,
- h) appuyer la création et l'amélioration de systèmes de protection sociale efficaces et ciblés dans le cadre de stratégies de sortie de crise,
- i) veiller au respect des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail, plus particulièrement les Conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.
- j) promouvoir le tripartisme et le dialogue social.

Cette dernière priorité, partie intégrante du thème central, a fait l'objet de développements particuliers de la part du Forum. De fait adopté de manière concertée, le Pacte ne peut être mis en œuvre sans concertation et sans engagement commun. C'est pourquoi eu égard au fait que la pratique du dialogue social, dans nombre de leurs pays, ne leur semble pas encore avoir fait ses preuves et ne leur paraît pas toujours à la hauteur d'enjeux tels que le Pacte mondial pour l'emploi, les Partenaires sociaux réaffirment leur ambition commune d'apporter une contribution à un indispensable dialogue social tout autant renouvelé que renforcé et diversifié. Un dialogue social fondé sur l'existence de structures de dialogue pérennes et fonctionnelles et le partage de l'agenda et

du calendrier. Un dialogue social qui fait de la contractualisation des recommandations la règle et non l'exception. Un dialogue social exempt d'interventionnisme gouvernemental dans le choix des partenaires sociaux y participant, lesquels, en tout état de cause, doivent être des organisations indépendantes et représentatives. Un dialogue social qui, tenant compte de l'imbrication croissante de l'économique et du social, s'ouvre à un plus grand nombre de thématiques : la mondialisation, l'intégration régionale, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté (Objectifs de Développement pour le Millénaire, DSRP, etc.), la compétitivité des entreprises, les nouvelles formes de relations de travail, la liberté d'association et la négociation collective, la restructuration et le redressement des entreprises, les licenciements, la flexibilité des relations contractuelles et du temps de travail, les conditions de préservation des emplois, la productivité et la répartition des bénéfices, la mobilité des entreprises et des salariés, etc. A cet égard, le NEDLAC en Afrique du Sud peut servir d'exemple.

Au regard de ces exigences, les Partenaires sociaux sont convaincus de la nécessité de bâtir des partenariats forts entre les Etats et les institutions internationales et régionales actives dans la recherche de solutions à la crise. A cet égard, ils renouvellent leur vœu de développer une coopération active et fructueuse avec la Commission de l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et les autres partenaires au développement. Dans cette entreprise, ils souhaitent bénéficier de l'assistance du Bureau International du Travail.

Les partenaires sociaux sont conscients de la complexité des programmes annoncés. C'est pourquoi ils considèrent qu'il est impératif que les organisations de travailleurs et d'employeurs du continent lancent, à titre prioritaire, de vastes chantiers de réformes au plan de la gouvernance et du redéploiement de leurs activités afin d'accroître leur expertise et leur représentativité, deux atouts importants dans la gestion de la crise dans l'intérêt de leurs mandants et de leurs pays.

**Messieurs les Chefs d'Etat,
Mesdames et Messieurs,**

Le Forum a donné aux Partenaires sociaux l'occasion de réaffirmer leur volonté à travailler ensemble. En outre, il les a confortés dans l'idée que si les Gouvernements fixent le cap, néanmoins ils ne peuvent pas tout réaliser seuls. De fait, les partenaires sociaux ont leurs propres responsabilités et possibilités d'actions. Conscients de l'ampleur des efforts requis, nous sommes convaincus qu'en travaillant ensemble autour d'une vision commune et d'une éthique de responsabilités partagées, notre Continent peut surmonter la crise et, bien plus, se doter de nouvelles perspectives basées sur la performance économique et le progrès social durables.

C'est pourquoi, et pour inscrire notre contribution dans la durée, nous en appelons à l'institutionnalisation du Forum sur une base biennale. Et nous en appelons au BIT pour nous y aider. Le Bureau des Partenaires sociaux sera chargé du suivi et de l'évaluation des recommandations du Forum. Il sera constitué d'un représentant de l'Organisation Régionale de la Confédération Syndicale Internationale, d'un représentant de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine et de deux représentants de la Confédération Panafricaine des Employeurs. Le Bureau des Partenaires sociaux se réunira tous les ans entre deux sessions. Le secrétariat du Bureau des Partenaires Sociaux sera assuré par les Bureaux des activités pour les travailleurs et pour les employeurs du BIT.

C'est par cette note d'espoir et de solidarité agissante entre les organisations des travailleurs et les organisations des employeurs du continent que nous terminons notre propos.

Nous vous remercions de votre haute et aimable attention.